

*Droits de la personne—Loi*

J'espère que le bill sera adopté et que l'esprit qui l'a motivé entraînera la création d'organismes capables d'administrer la mesure de façon efficace. Cependant, j'ai de sérieuses réserves à propos d'organismes indépendants qui relèvent directement du Parlement parce qu'à mon avis, à cause de sa structure et de la façon dont fonctionne le système des comités, le Parlement n'est pas en mesure d'exercer un contrôle réel sur de tels organismes.

**M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer cet après-midi au débat sur une question très importante, c'est-à-dire un bill qui, d'une part, est extrêmement important et qui, d'autre part, a une portée tellement grande que je crains qu'on en discute à mi-voix et qu'on n'ose pas le critiquer, même si l'on pourrait poser bien des questions à propos de bon nombre de ses aspects.

Qu'on admire le ministre de la Justice (M. Basford) ou non, je ne pense pas que le bill fasse de lui un ombudsman, comme quelqu'un l'a dit récemment. D'une certaine façon, je regrette que le gouvernement fédéral n'ait pas décidé de créer ce poste et d'y nommer le ministre de la Justice et je doute que l'adoption du bill rende le rôle d'ombudsman inutile. J'espère que le gouvernement continuera d'y songer et qu'il présentera une mesure à cette fin sous peu.

Dans son libellé actuel, le bill comporte un grand nombre de termes ronflants dont ont parlé d'autres orateurs. Ainsi, tous ont droit, dans la mesure compatible avec leurs devoirs et obligations au sein de la société, à l'égalité des chances d'épanouissement. On se demande si cela mettra fin à la formule de l'atelier fermé, par exemple. Ce bill aura des répercussions que nous ne pouvons prévoir et de son adoption découleront des résultats intéressants. J'espère moi aussi qu'il sera adopté et ce, rapidement, mais lorsqu'on aura pris conscience de toutes ses répercussions, j'espère que ceux qui appuient le bill aujourd'hui continueront à le faire.

Le bill donne à tous des possibilités égales d'épanouissement indépendamment de considérations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, la situation de famille ou l'état de personnes grâciées ou, en matière d'emploi, de leurs handicaps physiques. Quelle affirmation courageuse! Quel noble but! L'allusion à la race me réjouit car en adoptant ce bill, nous ne devrions jamais connaître à nouveau l'expérience de la Seconde Guerre mondiale ou un certain groupe ethnique, du moins une fraction de ce groupe, a été victime de l'un des actes de discrimination les plus graves qu'ait jamais commis un gouvernement au Canada. Pour les Canadiens d'origine japonaise, ce bill offrira, je pense, une certaine garantie; il sera une sorte de Grande Charte, et garantira qu'aucun acte semblable ne pourra se reproduire dans le pays.

J'aimerais surtout me concentrer sur les articles du bill qui traitent des droits de la femme, de l'égalité des sexes. J'ai entendu des gens, hommes et femmes, me dire l'an passé, alors que nous parlions de mobilité d'emploi et de possibilités de carrière, qu'une femme peut aller aussi loin qu'elle le désire si elle le veut vraiment. Je n'en crois pas un mot. Les hommes le disent avec fierté, les femmes le disent par bravade. Mais nous n'en sommes pas encore là.

● (1650)

Je crois qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, et j'espère que ce bill aidera à la situation. Toutefois, ce ne sera pas assez, et j'imagine qu'un des risques de l'adoption du bill serait que certaines personnes qui sont prêtes à livrer le combat pourraient sentir qu'il est gagné. Il y a encore des domaines de discrimination possibles, et ils sont si subtils que le bill n'en traite pas. Laissez-moi vous donner un exemple de choses qui arrivent dans d'autres pays. J'ai fréquenté pendant un an l'Institute of Education à Londres, et pendant mon séjour, le programme de développement de l'enfance était sous la direction d'une femme extraordinaire qui était remarquable sous bien des rapports. Pourtant, elle n'a jamais pu devenir professeur titulaire parce que ce département n'a jamais été élevé au niveau de chaire à l'université. Un jour elle a pris sa retraite et le poste a été comblé par un homme. Immédiatement, le département a été porté au niveau de chaire et il est devenu professeur titulaire à l'université. Comment pourrait-on prouver qu'il y a eu discrimination dans ce cas? Tout le monde aurait la plus haute estime pour le travail qu'a fait M<sup>lle</sup> Gardner pendant toutes ses années à ce poste, et je suis certain que le conseil universitaire et le conseil d'administration diraient que l'élévation n'avait rien à voir avec le sexe de la personne occupant le poste. Ils diraient que c'était entièrement en raison de la nouvelle importance qu'on attachait à l'enseignement, surtout à cette discipline.

Il y a des secteurs dominés par l'homme au pays auxquels le bill ne s'attaque pas. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a qualifié en quelque sorte notre Chambre de scandaleuse pour ce qui est de l'égalité des femmes, sinon de leurs droits. Depuis les années où les femmes ont pour la première fois obtenu le droit de vote et ont été pour la première fois élues députés, les choses ont beaucoup progressé. Mais j'aurais aimé l'entendre mentionner d'autres grands noms, comme ceux d'Ellen Fairclough, de M<sup>me</sup> Black, de Tilly Rolsten, et ainsi de suite, et allonger un peu la liste en parlant de certaines des personnes qui ont établi un rôle pour la femme à la Chambre dans les premiers temps. J'aimerais aussi féliciter le premier ministre (M. Trudeau) d'avoir nommé plus d'une femme à son cabinet. C'est un grand pas au niveau fédéral. Au niveau provincial, W. A. C. Bennett, quand il était premier ministre de la Colombie-Britannique, a pris la décision révolutionnaire de nommer du même coup trois femmes à son cabinet.

Encore une fois, il y a des secteurs subtils de discrimination qui sont possibles ici, et j'estime que la cause des droits de la femme a subi un recul marqué. Je veux parler de ce qui est arrivé il y a quelques années quand le premier ministre de la Colombie-Britannique a congédié publiquement le principal commissaire du ministre de l'Éducation au cours d'une émission de télévision. Le ministre était à Montréal à ce moment-là et elle n'a pas démissionné à son retour. Le premier ministre n'aurait pas pu faire la même chose si le ministre avait été un homme. Cela aurait constitué un geste sans précédent et tout à fait inacceptable. Certaines de ces choses doivent être dénoncées au plus haut niveau possible. J'espère qu'un jour, une femme membre du cabinet sera prête à démissionner si elle estime qu'elle n'a pas été traitée convenablement au lieu d'accepter la situation. J'aurais voulu que le ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur (M<sup>me</sup> Campagnolo) ne se contente pas de songer à démissionner ces jours derniers.